

Présentation 24 janvier 2026 - Lutzelbourg

Lutte contre le frelon asiatique à pattes jaunes

Déclinaison locale du plan
national

Hélène de Mulatier – Fnosad-LSA – Référente frelon asiatique à pattes jaunes GDSA67



Crédit photo Dr Patrick Paubel

Déclinaison locale du plan de lutte national

- 1/ Contexte national et local
- 2/ Organisation locale de la lutte contre *Vespa velutina*
- 3/ Exemple de lutte dans l'Ain

Déclinaison locale du plan de lutte national



Crédit photo auteur inconnu

Contexte national

LOI n°2025-237 du 14 mars 2025 visant à endiguer la prolifération du frelon asiatique et à préserver la filière apicole

Décret n° 2025-1377 du 29 décembre 2025 précisant les modalités d'adoption du plan national et des plans départementaux de lutte contre le frelon asiatique à pattes jaunes

Déclinaison locale du plan de lutte national

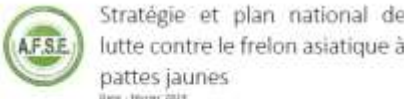
Contexte national

Ce que dit la loi :

- Crée un **cadre national de lutte** contre le frelon asiatique.
- Impose un **plan national** et des **plans départementaux**.
- Organise la **coordination** entre l'État, les **collectivités** et les **experts**.
- Ouvre la voie au **classement sanitaire** et à l'**indemnisation** des apiculteurs.



Déclinaison locale du plan de lutte national



Stratégie et plan national de
lutte contre le frelon asiatique à
pattes jaunes
Juin - février 2016

Table des matières

Partenaires du plan	3
Objectifs et enjeux	3
Rappels réglementaires	3
Le cycle biologique du frelon asiatique à pattes jaunes en France	3
Rappel de la réglementation	3
Principes généraux du plan	3
Organisation du plan national de lutte	3
Les acteurs	3
Le Comité de pilotage national	3
Le groupe technique à enjeux PSC (Paris)	3
Le Comité de pilotage régional	3
Le Comité de pilotage départemental	3
Organisation du programme	3
Indicateurs de suivi du plan	3
Indicateurs techniques	3

Contexte national

Ce que le décret ne valide pas :

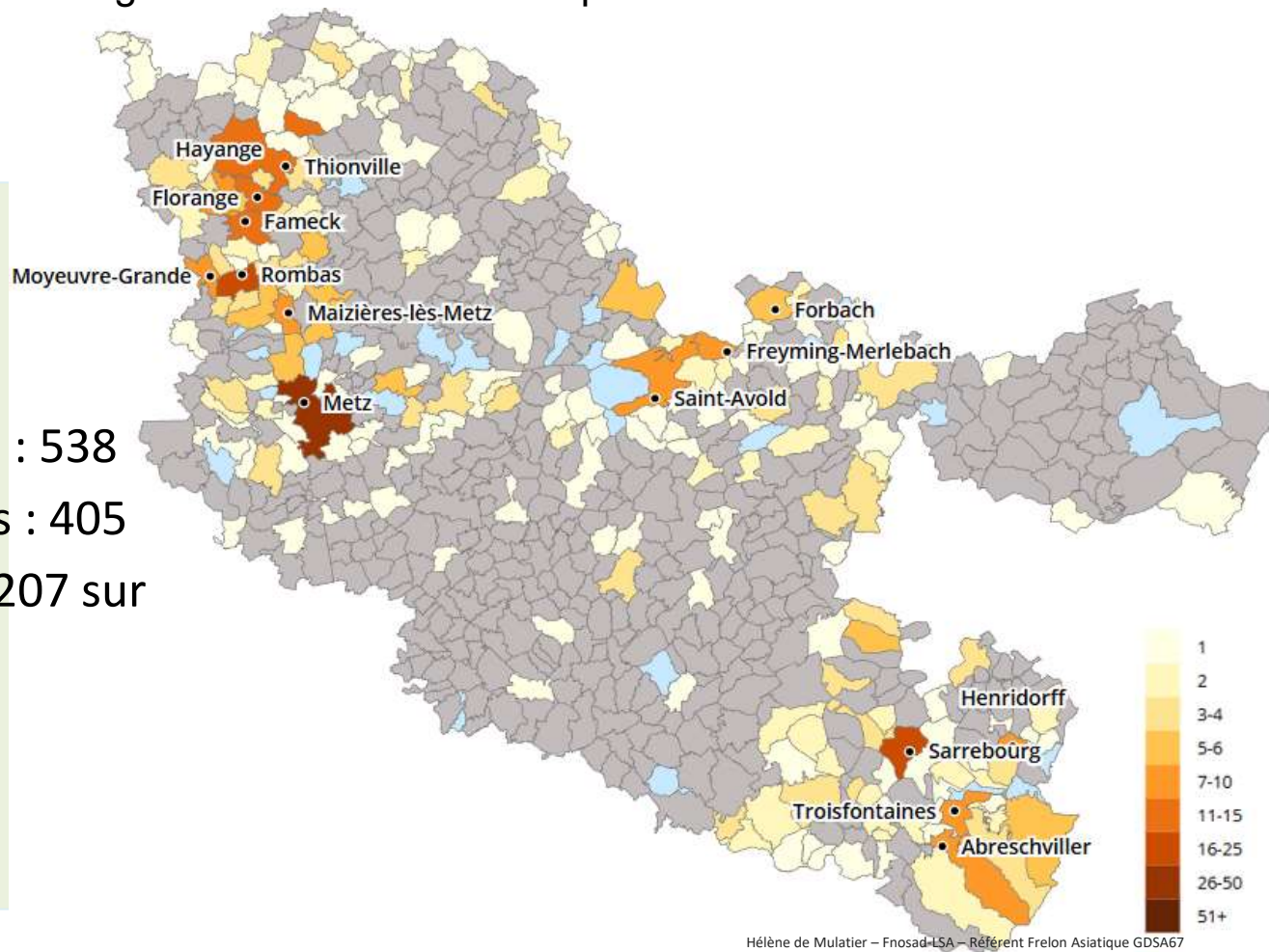
- Pas de nouvelles obligations pour les communes.
- Pas de classement sanitaire ni d'indemnisation à ce stade.
- Pas de détails techniques sur la destruction des nids.

La loi fixe le cap, le décret organise l'action, des mesures complémentaires restent à venir."

Déclinaison locale du plan de lutte national

Nombre de nids signalés : 538
Nombre de nids détruits : 405
Communes impactées : 207 sur
725 (28%)

Source : [LeFrelon.com](https://www.lefrelon.com)



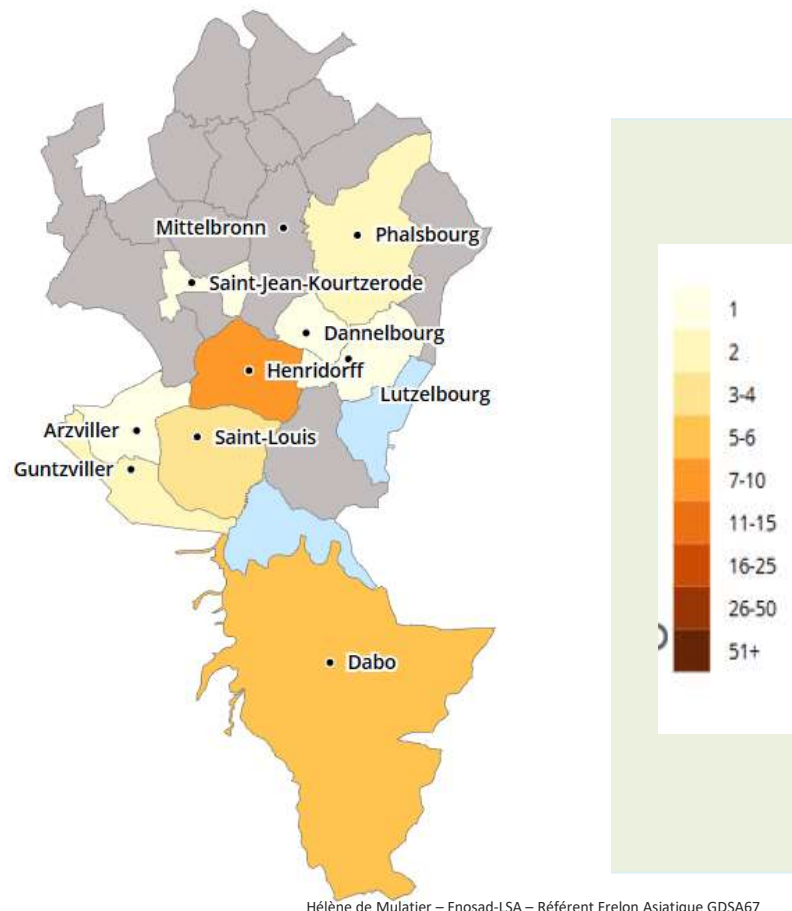
Déclinaison locale du plan de lutte national

Nombre de nids signalés 23

Nombre de nids détruits 18

Nombre de communes impactées :
9 sur 26 (34%)

Source : [LeFrelon.com](https://www.lefrelon.com)



Organisation locale de la lutte contre *Vespa velutina*

Le plan de lutte se décline en 3 volets importants :

Le piégeage de printemps

La recherche et la destruction des nids

La protection des personnes, des ruchers

Organisation locale de la lutte contre *Vespa velutina*

Mise en place d'un comité de pilotage ?

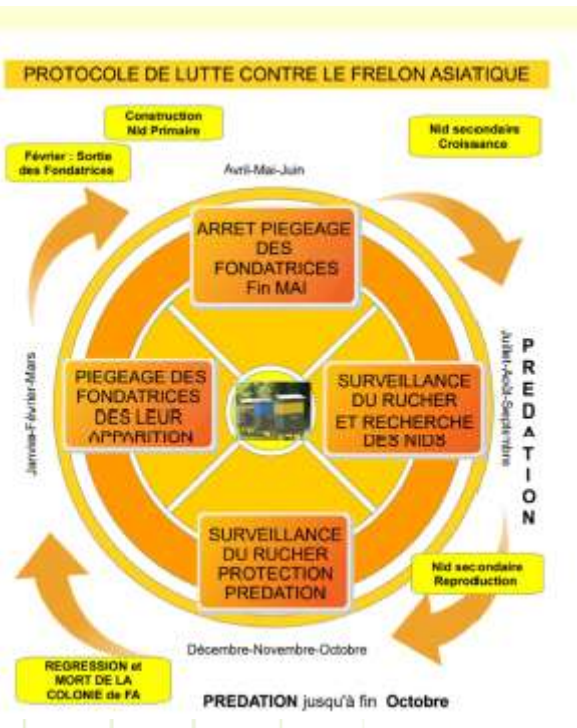
Désignation d'un référent par commune (Un apiculteur ? Un agent communal ?)

- Micro-formation frelon asiatique
- Vérification des signalements
- Suivi du piégeage
- Destruction de certains nids primaires
- Lien avec le désinsectiseur

Organisation et suivi de la destruction des nids

- Établissement d'une convention avec un ou plusieurs désinsectiseur(s) (bonnes pratiques, prix, modalités d'intervention...)
- Relevés et transmission de la localisation précise des nids

Organisation locale de la lutte contre *Vespa velutina*



La période de piégeage

entre le 15 février et le 31 mai

- Utilisation de la plateforme lefrelon.com
- Établissement de fichier avec localisation précise des pièges
- Relevé hebdomadaire des frelons asiatiques à pattes jaunes capturés
- Transmission de l'ensemble des éléments



Il est inutile de piéger à l'automne
sauf pour protéger les ruchers

Organisation locale de la lutte contre Vespa velutina



Crédit photo dr Patrick Paubel

Où piéger ?

- Quadrillage 400 – 450m
- Sites accueillant du public (parcs, aires de jeux, installations sportives, des écoles et bâtiments communaux).
- Sentiers touristiques, chemins de randonnée.
- Le long des **cours d'eau**, très attractifs pour le frelon asiatique.
- Proximité des lieux où ont été découvert des nids l'année précédente
- Proximité des ruchers

Organisation locale de la lutte contre Vespa velutina



L'installation des pièges

- Appâts du commerce ou Appâts fabrication maison :
 - 1/3 sirop de fruit rouge
 - 1/3 bière
 - 1/3 vin blanc ou rouge
- Amorçage du piège avec un frelon mort
- Position du piège :
 - Hors vent – à l'abri
 - En hauteur (entre 70cm et 2m)

Organisation locale de la lutte contre Vespa velutina



Crédit photo Hélène de Mulatier

Que piéger ?

- Les fondatrices en priorité



Crédit photo dr Patrick Paubel

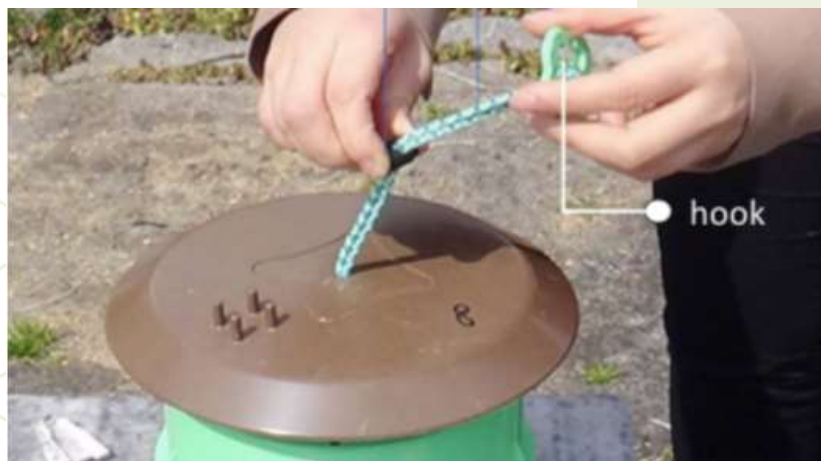
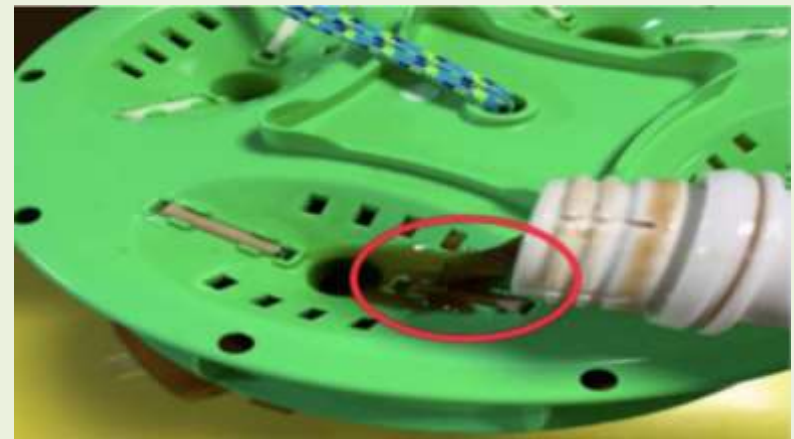
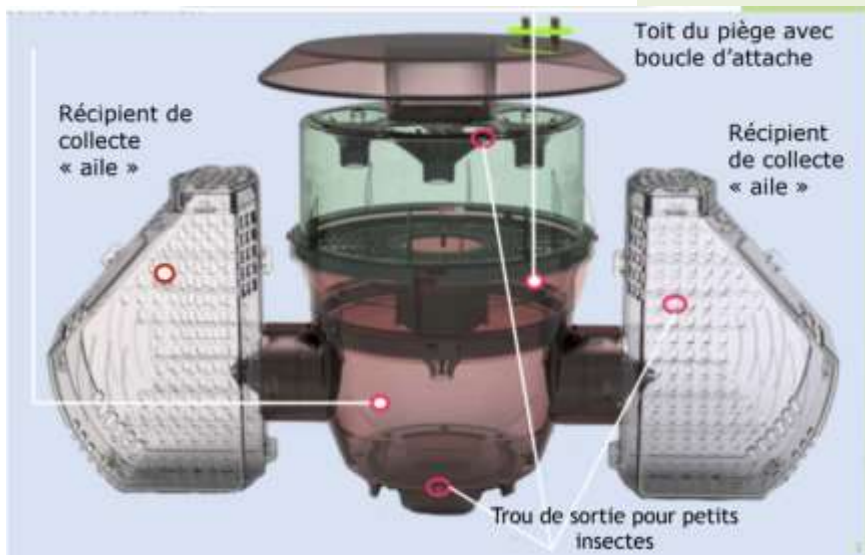
Organisation locale de la lutte contre *Vespa velutina*

Le suivi du piégeage

L24	fx Σ + = Contrôle 8															
	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	
1	PIÉGEAGE DE PRINTEMPS SITE DE 01450 CERDON – CAMPAGNE 2023															
2																
3	PIÉGEAGE DE PRINTEMPS CERDON 2023 - INTERVENANTS Dr PAUBEL PATRICK et Mr BOHNKE GUNTER															
4																
5	POSE DES PIÈGES LE 30 Mars 2023				RETRAIT DES PIÈGES et RANGEMENT PRÉVUS LE 1 Juin 2023											
6																
7	N° PIÈGE	Lieu-Dit	GPS LAT	GPS LONG											Total par piège	
8																
9	1	Pont de Préau	46.074305	5.452551	0	0	0	0	1	2	3	7	13			
10	2	Suisse	46.077190	5.470479	0	1	1	1	3	2	1	1	10			
11	3	Balmes	46.066970	5.471000	0	0	1	5	6	5	0	9	26			
12	4	Carmier	46.081846	5.468146	0	0	1	2	11	4	3	2	23			
13	5	Chavent	46.081355	5.469764	0	3	4	10	19	5	6	8	55			
14	6	Transfo	46.082464	5.462079	0	0	0	1	3	1	0	2	7			
15	7	Antennes	46.083116	5.460982	3	3	0	3	9		3	6	30			
16	8	Barmusse	46.082130	5.456916	0	1	0	0	1	0		1	3			
17	9	Grangeons	46.080085	5.451638	0	0	0	0	2	0	0	0	2			
18	10	Ch. St-Alban	46.083021	5.455173	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
19	11	Pine	46.075119	5.444161	0	0	1	2	2	5	4	11	0			
20	12	Jardin	46.080741	5.462666	0	1	0	0	2	0	0	0	3			
21	LAT LONG															
22	Total Captures FA par semaine de contrôle				3	9	8	24	59	27	20	47	197			
23																
24					05/04/23	12/04/23	19/04/23	26/04/23	03/05/23	10/05/23	17/05/23	24/05/23				
25					Contrôle 1	Contrôle 2	Contrôle 3	Contrôle 4	Contrôle 5	Contrôle 6	Contrôle 7	Contrôle 8				
26	Autres				1 Mouche P3 1 FE P6		1 Lézard P7	1 Pap nuit P3 Fourmis P7	2 Guêpes P3 2 Guêpes P8 1 Mouche P8 1 Guêpe P9	1 Clairon P6 1 Guêpe P10	1Guêpe P7 1Guêpe P8	1Noctuelle P3 1Pap Nuit P5 1Guêpe P7 1Guêpe P8 1 Mouche P9 1 Lézard P9 1 Guêpe P12				
27																
28																
29																
30																
31																
32																
33																
34	Réfèrent				P	G	G	P	G	P	G	P				
35																



Maximum
19 FA - piège
proche rucher



Organisation locale de la lutte contre Vespa velutina



Crédit photo Dr Patrick Paubel



Crédit photo Samuel BOUCHER



Nids primaires : Recherche et destruction

- A son émergence, la fondatrice reste solitaire pendant une 50 aine de jours, elle assure tout (construction, nourriture, ponte, nettoyage et protection du nid ...)
- Quand : dès mars - avril
- Souvent proche de l'eau et de l'activité humaine mais périurbain (appentis, abris de jardin, buissons, boîtes au lettres...)

Organisation locale de la lutte contre Vespa velutina



Nids secondaires : Recherche et destruction

Quand les détruire début de l'été jusqu'à
au plus tard le 15 novembre.



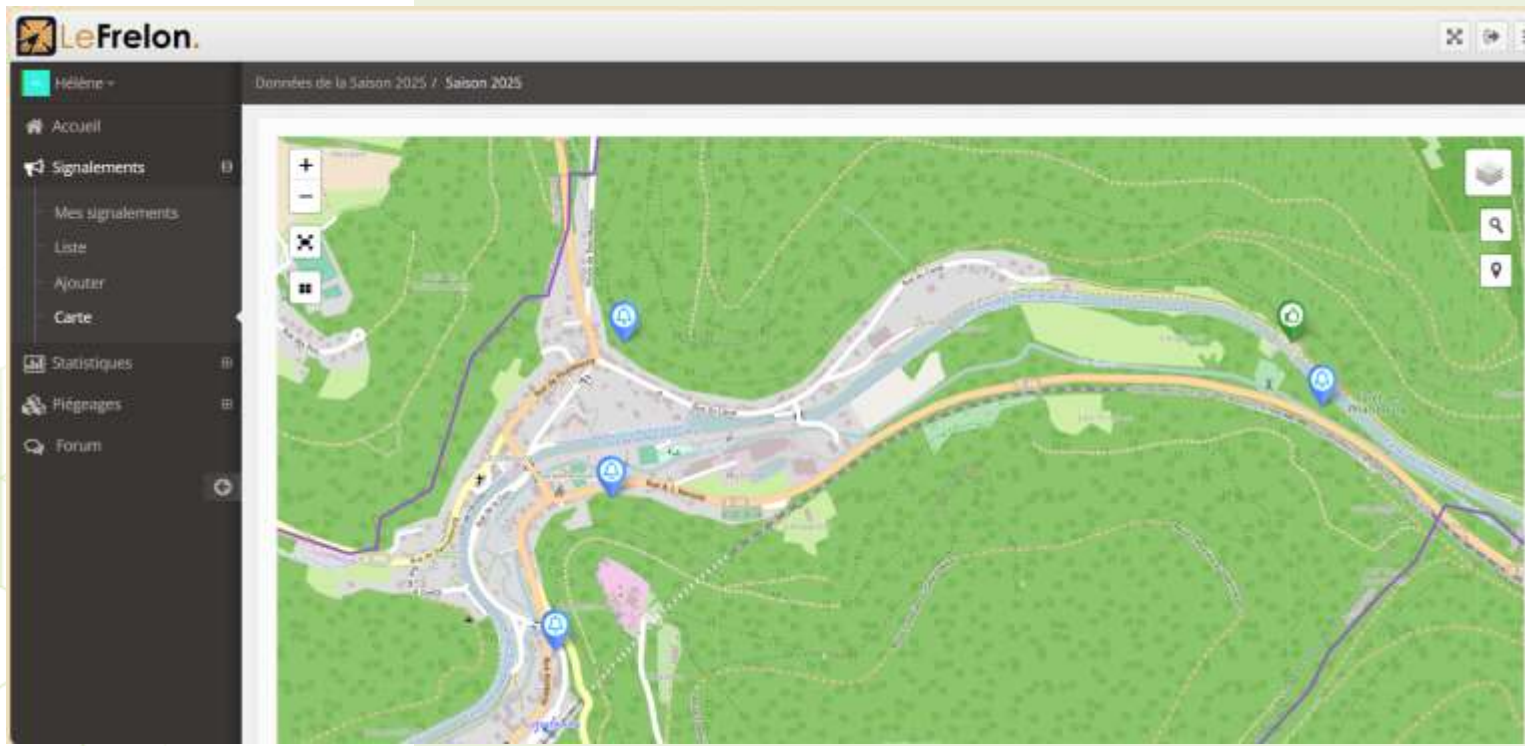
Actions exclusivement réservées à
des professionnels !

Nids secondaires



Organisation locale de la lutte contre Vespa velutina

Le suivi de la destruction de nids



Exemple de lutte dans l'Ain

Retour d'expérience

Docteur Patrick PAUBEL

journée technique de la Fnosad-LSA le 17 janvier
2026



Bilan financier 2025

• Dépenses	
– Destructions nids	148 093 €
– Frais référents	7 000 €
– Temps GDS	27 000 €
– Assurance	333 €
– Élimination nids	1 256 €
– Combinaisons	2 828 €
– Pièges	6 270 €
Total Dépenses	192 780 €

Organisation locale de la lutte contre *Vespa velutina*

N'hésitez pas à me joindre :

Hélène de Mulatier

helene.demulatier@gmail.com

06 24 56 38 62

Présentation 24 janvier 2026 - Lutzelbourg

MERCI DE VOTRE ATTENTION



**FNOSAD-LSA,
LA SANTÉ DE L'ABEILLE**

*Fédération Nationale
des Organisations Sanitaires
Apicoles Départementales*

Avec la participation de

